



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**La Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière,
Déléguée à la Sécurité Routière**

Madame Pascale MASET
Secrétaire Générale SNICA - FO
46 rue des petites écuries
75 010 PARIS

Paris, le 15 février 2024

Madame la Secrétaire générale,

Par courrier du 28 décembre 2023, vous m'avez sollicitée pour allonger d'un à deux jours l'annonce différée des résultats après la réalisation de l'examen pratique.

Je partage pleinement votre volonté de protéger les inspecteurs et les délégués à l'éducation routière et au permis de conduire des agressions.

Je n'accède néanmoins pas à cette demande particulière. L'analyse approfondie des données relatives aux agressions ne permet pas de conclure à la nécessité d'allonger le délai de communication des résultats. Sur plus d'un million et demi d'examens du permis de conduire B en 2023, la quasi-totalité des agressions a eu lieu le jour même. Les incidents recensés au lendemain du passage de l'examen pratique restent très rares : 3 cas pour l'année 2023. En outre, il n'est pas possible d'affirmer qu'un allongement du délai de réception des résultats modifierait les comportements.

L'augmentation du délai de communication des résultats aurait un impact négatif sur le service aux usagers et serait contraire aux efforts collectivement entrepris pour fluidifier le passage du permis. Il léserait le million et demi de candidats en attente de résultats, sans bénéfice avéré en matière de lutte contre les agressions.

Vous connaissez la priorité que constitue, pour la délégation à la sécurité routière et moi-même, la sécurité des inspecteurs et des délégués. Je reste à votre écoute sur ce sujet particulièrement sensible.

Je vous remercie pour vos contributions qui sont venues enrichir le plan d'action contre les agressions.
Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'assurance de ma considération distinguée.

Florence GUILLANME